

2-5 Chef de projet de la cité éducative

Les missions

- Assister le DAASEN, le chef d’Etablissement et l’IEN de circonscription pour la mise en œuvre des projets relatifs à la cité éducative
- Développer les relations avec les partenaires (culturels, sociaux, de santé, etc.)
- Mobiliser les équipes et les partenaires autour des actions et des objectifs définis par le comité de pilotage
- Suivre les projets, en faire des bilans d’étapes et réorienter le cas échéant
- Coordonner les actions engagées par les écoles, le collège, mobiliser les ressources et les partenaires extérieurs.
- Créer et alimenter des supports d’information pour faire connaître la cité éducative et valoriser les divers projets éducatifs.
- Préparer les différentes réunions et en assurer les comptes rendus.
- Evaluer les projets conduits dans le cadre de la cité éducative sur la base d’indicateurs de suivi identifier en amont.
- Faciliter le suivi des bilans financiers des projets portés par la cité éducative.
- Assurer le suivi des conventions

Compétences spécifiques

- Une bonne expérience en éducation prioritaire et des financements en lien avec la politique de la ville.
- Bonne connaissance des fonctionnements de l’Education Nationale et des collectivités.
- Une capacité à travailler en équipe, en pluridisciplinarité, concertation et coopération avec des acteurs multiples
- Des capacités d’organisation de planification et d’anticipation
- Maîtrise des outils bureautiques et numériques
- Bon esprit de synthèse et d’analyse
- Disponibilité

Les missions sont amenées à évoluer au fur et à mesure que le projet de Cité Éducative avancera. Le chef de projet sera une force de proposition auprès du DAASEN, chef de file et du comité de pilotage.

3. Modalité de candidature

Appel à candidature académique.